



HYGIENE DU LINGE



CLEANSURF® ARCTIC'EXPERT

LESSIVE DÉTACHANTE BACTÉRICIDE FONGICIDE



PROPRIÉTÉS

Lessive linge poudre atomisée bactéricide concentrée sans phosphate.

Formulée pour les professionnels de la santé pour une qualité de lavage et une hygiène complète du linge : bactéricide EN 1276 et fongicide EN 1650 en conditions sales.

Formule renforcée en activateurs de lavage et de blanchiment pour un détachage et une blancheur impeccable, même à basse température (30 °C).

Renforcée en agents biologiques actifs sur les taches difficiles : urine, sang, oeuf, protéines, taches grasses, ...

Fort pouvoir anticalcaire pour une protection du linge et de la machine lors de lavage répétés en eau dure. Formulation utilisable pour tous types de textiles et de fibres et à toutes températures.

Efficacité bactéricide prouvée à froid (dès 20 °C), le lavage à 40 °C permet toutefois une réduction des doses de lessive utilisées. Efficacité bactéricide EN 1276 et fongicide EN 1650 prouvée en conditions de saleté (conditions sales) et substances interférentes : permet un lavage direct sans prélavage contrairement aux autres lessives du marché qui exigent un prélavage (essais normatifs en conditions propres).

Formulation performante et polyvalente : un sac de 15 kg permet de laver jusqu'à 1 T 500 kg (eau douce, linge peu sale).

MODE D'EMPLOI

Trier le linge et respecter les indications et de températures de lavage conseillés pour chaque textile. Laver à part les articles de couleur qui risquent de déteindre. Les doses indiquées sont des moyennes, les diminuer en cas d'eau douce, les augmenter dans le cas contraire. Ne pas laver les articles portant le symbole . Respecter la dose de détergent préconisée afin de respecter l'environnement et limiter les rejets. Clean'Surf Arctic'Expert est une nouvelle formulation qui permet d'obtenir une qualité de lavage et l'efficacité microbiologique requise pour une hygiène parfaite sans prélavage (dosage lavage direct sans prélavage). En cas de linge très fortement souillé, il peut être nécessaire d'effectuer un prélavage, auquel cas, utiliser les dosages réduits pour un lavage avec prélavage.

DOSE D'EMPLOI

Indications de dosage (avec prélavage)			
	Linge peu sale	Linge sale	Linge très sale
Prélavage	-	10 g / kg de linge sec	
Lavage	Linge peu sale	Linge sale	Linge très sale
Eau douce (< 15 °TH)	31,5 g (7 g / kg)	54 g (12 g/kg)	90 g (20 g/kg)
Eau dure (de 15 à 35 °TH)	31,5 g (7 g / kg)	67,5 g (15 g/kg)	112,5 g (25 g/kg)
Eau très dure (> 35 °TH)	31,5 g (7 g / kg)	90 g (20 g/kg)	135 g (30 g/kg)
Indications de dosage (lavage direct sans prélavage)			
Eau douce (< 15 °TH)	90 g (20 g / kg)	112,5 g (25 g/kg)	157,5 g (35 g/kg)
Eau dure (de 15 à 35 °TH)	90 g (20 g / kg)	135 g (30 g/kg)	180 g (40 g/kg)
Eau très dure (> 35 °TH)	90 g (20 g / kg)	157,5 g (35 g/kg)	202,5 g (45 g/kg)

Dose exprimée pour une machine de 4,5 kg / linge sec. Doseur gradué fournit de 120 ml (1 dose = 72g = 120 ml)



INFORMATIONS LOGISTIQUES

Réf. 103012..... Sac de 15 kg
 Contenu..... poudre concentrée atomisée
 EAN 13..... 3 519 591 030 121
 UVC..... Sac de 15,0 kg
 PCB..... Unité
 55 UVC / Pal..... 11 couches de 5 sacs
 Dimensions (cm) : L x l x h..... 41,5 x 13,0 x 69,0
 Poids net..... 15,00 kg
 Poids brut..... 15,15 kg
 Soumis à TGAP..... T1



CARACTÉRISTIQUES

Aspect..... poudre
 Couleur..... blanche à points bleus
 Odeur..... discrète
 Densité..... 0,62 ± 0,50
 Dosage..... gobelet doseur de 120 ml fourni
 pH en sol. aqueuse à 1%..... 10,00 ± 0,50
 Réglementation (CE) n° 1272/2008 CLP..... GHS 05 Danger
 Stockage..... Hors gel et forte chaleur
 Matériau emballage..... PEHD
 Recyclable..... 100%

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

En cas de lavage à la main : si vous avez la peau fragile, éviter de laisser trop longtemps vos mains dans le bain de lavage et rincez les à l'eau claire. Pour le lavage des synthétiques et textiles fragiles : utiliser une lessive spécifique ou diminuer fortement la dose. Ne pas utiliser sur laine et soie. Pour les synthétiques et tissus délicats, charger la machine au 2/3 de sa capacité en coton.

RÈGLEMENTATION

Règlement CE n°648/2004 – 907/2006, Contient : 5% ou plus, mais moins de 15% : agents de blanchiment oxygénés, zéolites ; Moins de 5% : agents de surfaces non ioniques, agents de surfaces anioniques, polycarboxylates, savon. Contient également : Enzymes (Amylase et protéase), azurants optiques, parfums.

Conforme à la norme EN 1276 (mars 2010), bactéricide en conditions de propreté (0,3 g / L d'albumine bovine) en 30mn, à 7 g/L, à 40 °C et en eau dure ; à la norme EN 1276 (mars 2010), bactéricide en conditions de propreté (0,3 g / L d'albumine bovine) en 15 mn, à 25,2 g/L, à 20 °C et en eau dure ; à la norme EN 1276 (mars 2010), bactéricide en conditions de saletés (3 g/L d'albumine bovine) en 30 mn, à 10 g/L, à 40 °C et en eau dure ; à la norme EN 1650 (Oct. 2008), fongicide en conditions de saletés (3 g/L d'albumine bovine) en 30 mn, à 15 g/L, à 60 °C et en eau dure, sur Candida Albicans et Aspergillus Niger.

Produit à usage biocide selon directive 98/8/CE : actif biocide : acide péraécétique généré in situ, 1,84% (m/m) ou 0,56 g/L, CAS 79-21-0, TP 02.



NOUVELLE COMPAGNIE DES DÉTERGENTS ET DU SAVON DE MARSEILLE

66, CHEMIN DE SAINTE-MARTHE - 13014 MARSEILLE CEDEX - (F) FRANCE

TÉL. +33.(0)4.91.10.30.80 - FAX : +33 (0)4 91 58 21 34 - WWW.COMPAGNIE-DETERGENT-SAVON-MARSEILLE.COM